

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 9 NOVEMBRE 2015

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2015

Secrétaire de séance : Michel BOCHE

Remarques : Néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Mr MARY fait le point des affaires en cours :

- Salle de sports : réparation des grilles, mise en place d'un planning pour le nettoyage avec une fiche de nettoyage à remplir par les personnes qui effectuent le ménage, ceci permettra aux associations de se rendre compte du travail de ménage réalisé, installation d'un tapis à l'entrée, crémone réparée sur la porte d'entrée ;
- Salle des fêtes : placard dans le 2^{ème} vestiaire du basket pour les produits d'entretien, achat d'étagères dans la réserve, peinture sur les claustras en gris, remplacement des arrêts de porte par des blocs de mousse (idem salle de sports) pour éviter la détérioration du parquet. Suite aux nombreuses effractions, le budget bâtiment se trouve affecté.
- Demande de Chiché Humanitaire pour utilisation du vidéo projecteur à la salle : accord du conseil
- Budget 2016 : réflexion en cours

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

En l'absence de Mr RENAUDET, Mr le maire fait le point des travaux en cours :

- Agglo 2 B : création d'un bassin de rétention en face la clinique vétérinaire afin de stocker l'eau et ainsi éviter des inondations à Millepot ;
- Route de la Fretière : devis de TPF pour un bi couche 2847 € TTC : accord du conseil
- Achat d'une motobineuse : devis de CHUPIN Sarl avec reprise. A revoir le mois prochain ;
- Lamier est actuellement en cours sur les routes et chemins communaux
- Bourg balayé
- Chemin d'Artoreau : intervention de l'Agglo pour déboucher le tuyau d'égout en raison des racines des arbres de la propriété de Mr JAUTARD.

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Mme TURPEAU fait le point des affaires en cours. La commission s'est réunie le 5 novembre.

- Spectacle de Noël le 14 décembre avec distribution de friandises à la fin du spectacle. Confection des pochons le 9 décembre à 17 h.
- Cantine : menus le 25 novembre à 18 h

Tarif des repas à la cantine au 1^{er} janvier 2016 : rappel des prix de revient en 2013 : 4,80 € en 2014 : 4,88 € prix facturé environ 51 % du prix de revient.

190 rationnaires soit, à prévoir, environ 27.000 repas sur l'année. La commission propose une augmentation de 2 % donc de 2,60 € à 2,65 € au 1^{er} janvier 2016 avec un prix de revient estimé à 5 €. Le conseil approuve la proposition de la commission.

Mr GOYEAU demande pourquoi le budget n'est pas calculé en année civile ? Pour des raisons de comptabilité analytique, il est plus facile de calculer le prix de revient à l'année civile.

Mr GROLLEAU fait remarquer que le prix pratiqué à Chiché est faible en comparaison des autres communes alentours. Le choix de la préparation des repas localement est également satisfaisant.

Réunion communication pour la cantine et les TAP avec tous les parents de chaque école le 8 décembre (date à confirmer). Présentation du fonctionnement et du personnel.

- TAP : Mlle DEMEULIER est en intérim depuis le 3 novembre. Ceci permet de libérer le responsable des TAP pour organiser les activités et ainsi passer de groupe en groupe.
- Conseil des jeunes : Valentine PUYJALON et Cédric VIOLLEAU ont été élus. Modification du règlement pour élire 2 ou 3 jeunes de 11 ans. Accord du conseil municipal avec application dès cette année. La 3^{ème} personne sera donc recontactée.

Mme PUYJALON demande s'il est possible pour des jeunes non élus de participer aux activités. Mme TURPEAU répond qu'il sera difficile alors de contacter tous les jeunes non élus. Est-il par exemple possible de se présenter plus tard dans le conseil des jeunes dans l'année des 12 ans ? Réponse oui s'il y a une démission et donc une nouvelle élection pour cette tranche d'âge.

Il faut savoir que l'encadrement de ce groupe est assez lourd mais se passe relativement bien. Il faut rester souple dans l'organisation.

Projets en cours : vente de crêpes, bougies et concours de petits palets pour le téléthon.

Achat d'un pin parasol et d'un chêne rouge pour le terrain arrière de l'église.

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Mr le maire remercie les conseillers et leurs conjoints qui ont pu participer au service du repas des aînés.

- Tarifs de location des salles communales : réservation à plus d'un an à l'avance : normal pour les mariages mais pour les associations pas de réservation à plus d'un an à l'avance dans la mesure du possible. Prévenir les associations de la commune qu'il faut réserver la salle pour un an à l'avance. Les locations extérieures ne seront pas prises à plus de J + 365 jours.

La commission ne propose pas d'augmentation pour les associations chichéennes et + 2 % pour les extérieures et pour les particuliers de la commune + 1% et 3 % pour les extérieurs.

Le conseil approuve les propositions ci-dessus.

- Téléthon : gratuité de la salle et 200 € de subvention. Le conseil donne son accord.
- Salle des associations : travaux de renfort du plancher en cours. L'association du Tarot se rencontre dans la salle n° 1 de la salle des fêtes. Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} jeudis du mois. Accord du conseil pour qu'ils restent dorénavant dans cette salle.

e) COMMUNICATION

- 11 novembre : inviter le conseil des jeunes à participer.
- Remise des prix des maisons fleuries le 28 novembre à 11 h à la mairie.
- Réunion de la commission communication le 26 novembre à 18 h 30 : point sur le site internet et le ChIC.
- Personnel communal : mi-temps thérapeutique pour Véronique TURPAULT et Isabelle RAMBAULT ce qui permet de conserver Mr GUILLET pour son remplacement.
- 16 novembre à 18 h 30 : réunion du CCAS.
- Nouvelle association à Chiché : Mr TALBOT Président des « Les Albatros chichéens ».
- Borne électrique : carte d'adhérent reçue pour recharge gratuite des véhicules communaux
- Devis pour cadeaux aux mariés : 1840 € TTC pour les étuis et le stylo et la couverture des livrets de famille : accord du conseil

Mouvement d'entreprises à la place de Joselon TP : Groupe Moquet qui commencera au mois de mars. L'entreprise CHUPIN va quitter la commune en 2016 : un menuisier pourrait la remplacer ou un dératiseur. Les bâtiments actuels sont toujours la propriété de l'Agglo. En ce qui concerne le cimetière, il conviendrait de faire un plan pour affichage aux entrées du cimetière. Un géomètre pourrait réaliser le plan. Demander plusieurs devis.

3) Vente de l'Allée des 4 Bornes : Annulation de la délibération prise le 7 septembre 2015 car non inscrite à l'ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une délibération (n° 65-2015) avait été prise pour la vente de l'Allée des Quatre Bornes lors de la réunion de Conseil municipal du 7 septembre 2015.

Or cette délibération n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour de la convocation, envoyée le 2 septembre 2015, aux membres du Conseil municipal. Cependant, cette question a été traitée lors de la réunion du 7 septembre 2015.

Il est donc proposé de l'annuler.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité d'annuler la délibération n°65-2015 du 7 septembre 2015.

4) Achat parcelles de terrain dans le bois de la cure : annulation de la délibération prise le 7 septembre 2015 car non inscrite à l'ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une délibération (n° 66-2015) avait été prise pour l'achat de parcelles de terrain dans le Bois de la Cure lors de la réunion de Conseil municipal du 7 septembre 2015.

Or cette délibération n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour de la convocation, envoyée le 2 septembre 2015, aux membres du Conseil municipal. Cependant, cette question a été traitée lors de la réunion du 7 septembre 2015.

Il est donc proposé de l'annuler.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité d'annuler la délibération n°66-2015 du 7 septembre 2015.

5) Vente de l'allée des 4 bornes : délibération

Vu la délibération n° 51-2015 du 8 juin 2015 désaffectant et aliénant les chemins ruraux des brandes et de la maison des Brandes dits « allée des Quatre Bornes » ;

Vu la demande d'achat du GF de la Forêt de Chausseraye sise à Clisson 79300 BOISME ;

Vu l'estimation pour un montant de 6 000 € HT de France Domaine ;

Monsieur le Maire propose la mise en vente au prix de 8 560 € de « l'Allée des Quatre Bornes » au GF de la Forêt de Chausseraye suivant le parcellaire ci-dessous :

Section	N° parcelle	Superficie (m ²)
BH	45	8 705
BD	33	25 513
TOTAL		34 218

Le plan du chemin de substitution proposé est annexé à la présente délibération de même que la partie du site des Quatre Bornes qui sera accessible au public. Le retrait de la clôture sera d'au moins 4 mètres.

Un bail emphytéotique de 99 ans sera à signer entre le propriétaire (GF de la Forêt de Chausseraye) du chemin de substitution cadastré sur la commune de BOUSSAIS D 11 et 71 et la mairie de CHICHE.

Après délibération, les membres présents décident :

- D'autoriser la mise en vente au prix de 8 560 € de « l'allée des Quatre Bornes » au GF de la Forêt de Chausseraye sise à Clisson 79300 BOISME avec les frais notariés à sa charge ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique de 99 ans avec le propriétaire (GF de la Forêt de Chausseraye) du chemin de substitution cadastré D 11 et 71 sur la commune de BOUSSAIS ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote : Pour : 17 – Abstention : 2 (Mr BOUSSARD et Mme MERCERON)

6) Achat parcelles de terrain dans le bois de la cure : délibération

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acheter les parcelles cadastrées suivantes dans le bois de la Cure au GF de la Forêt de Chausseraye :

Section	N° parcelle	Superficie (m ²)
AK	126	299
AK	129	3 268
AK	119	8 380
AK	121	32 575
AK	123	1 713
AK	125	37 056
AK	110	610
AK	112	166
AK	114	924
AK	116	609
TOTAL		85 600

France Domaine a remis une estimation à hauteur de 53 000 €. Après négociation avec le propriétaire, il est proposé de l'acheter au prix de 8 560 € plus les frais notariés.

Par ailleurs, une servitude de passage sera créée sur la parcelle AK 129 au profit des parcelles AK 128, 21, 28, 29 et 30 afin de permettre leur exploitation pour rejoindre la voie communale la plus proche.

Un plan de gestion existe sur l'ensemble du bois de la Cure. La commune devra s'engager à le respecter jusqu'à son terme à la fin de l'année 2016.

Après délibération, les membres présents décident :

- D'acheter au prix de 8 560 € les parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus au GF de la Forêt de Chausseraye sise à Clisson 79300 BOISME avec les frais notariés à la charge de la commune ;
- D'autoriser la création d'une servitude de passage sur la parcelle 129 au profit des parcelles AK 128, 21, 28, 29 et 30 afin de permettre leur exploitation ;
- De s'engager à respecter le plan de gestion existant jusqu'à son terme fin 2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote : Pour : 17 – Abstention : 2 (Mr BOUSSARD et Mme MERCERON)

7) Demande des consorts GOURDON pour la voirie du lotissement du Bois

Les consorts GOURDON, propriétaires de la voirie du lotissement privé, propose de céder pour l'euro symbolique la voirie. Mr le maire a reçu cette demande samedi matin donc une délibération du conseil sera à prendre le mois prochain.

La même règle sera reprise pour ce lotissement que pour le lotissement du Pinier 2 (entretien des noues par exemple).

8) Agglo 2B : appel à projets FISAC

Dans le cadre d'un programme « cœur de bourg – cœur de vie » FISAC 2015 : voir si l'accessibilité des commerces peut entrer dans ce domaine. Mme ROBIN propose de faire la publicité de cette aide pour la reprise de commerce abandonné (bar sur la place St Martin).

La pharmacie fait l'objet actuellement d'une déclaration pour travaux d'accessibilité, ainsi que le cabinet médical du docteur Rembeau. Demander à l'agglo ce qui peut être éligible au FISAC.

Remarque de Mr BOCHE pour l'accessibilité de la maison des associations qui n'est pas conforme : Mr MARY lui répond que la salle du bas peut recevoir.

9) Demande du Tennis de Table pour le Téléthon 2015 :

Déplacement des tables de ping pong par les employés communaux pour l'organisation du Téléthon. Accord du conseil.

10) Rectification du libellé de la délibération du 3 novembre 2014 sur la Taxe d'aménagement

Mr le Maire explique aux conseillers que les services de la DDT l'ont informé qu'il y avait une erreur de libellé pour l'exonération des locaux à usage d'habitation financés par un prêt à taux zéro dans la délibération relative à la taxe d'aménagement qui a été prise en novembre 2014.

Mr le Maire propose donc aux conseillers de reprendre la délibération en rectifiant le libellé mais sans modifier le taux de la taxe voté en 2014 et en conservant les exonérations décidées également en 2014.

Après avoir pris connaissance du problème, le conseil municipal accepte la proposition de Mr le Maire et décide :

1. D'instituer à l'unanimité la taxe d'aménagement au taux de 1 % sur l'ensemble du territoire de la commune
2. d'exonérer **totalement** en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;
 - Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
 - Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale ;
 - Les commerces de détails d'une surface de vente inférieure à 400 m2 ;
 - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques ;
 - Les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable.

11) Aggro 2B : adoption de l'avenant n°3 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriales afin de modifier le tarif du bureau d'études voirie et bâtiments

Vu les articles L5211-56, L5215-27 et l5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux prestations de services des EPCI ;

Vu l'article 28-III du Code des Marchés Publics relatif au marché adapté sans publicité et mise en concurrence ;

Vu la délibération n°11 du 25 février 2014 du Conseil Communautaire autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

Vu la délibération n° 14-2015 du Conseil Municipal en date du 10 mars 2014 autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

Vu la délibération n°264 du Conseil Communautaire autorisant la signature d'un avenant n°3 aux conventions de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

Vu les conventions et avenants correspondants ;

Considérant la nécessité de modifier le coût unitaire de fonctionnement (CUF) des prestations du bureau d'étude (voirie et bâtiment) de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Il s'agit de modifier le CUF à hauteur de 41 €/heure, au lieu de 25 €/heure, ce qui correspond au coût réel du service.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la modification du coût unitaire de fonctionnement des interventions « Bureau d'Etude » de 25 €/heure à 41 €/heure, à compter du 1er janvier 2016 ;
- de donner délégation à Monsieur Le Maire afin de signer les avenants à intervenir.

Vote : Pour : 18 – Abstention : 1 (Mr GROLLEAU)

12) Travaux en régie : mur du cimetière et grillage atelier municipal

Mr le Maire rappelle aux conseillers que durant l'année 2014, la commune a effectué les travaux en régie suivants :

- Atelier municipal : murs et clôture
- Cimetière : mur

Considérant que ce sont des travaux d'investissement, Mr le Maire explique qu'il convient de les transférer à la section d'investissement et prévoir les crédits nécessaires au budget :

FONCTIONNEMENT	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Augmentation de crédits
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000,00 €	
TOTAL D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000,00 €	
R-722 (042) : Immobilisations corporelles		10 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 000,00 €
Total Fonctionnement	9 500,00 €	10 000,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Augmentation de crédits
R-021 : Virement de la section de		10 000,00 €

fonctionnement		
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		10 000,00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	4 200,00 €	
D- 2116 : Cimetières	5 800,00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	
Total Investissement	10 000,00 €	10 000,00 €

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le transfert des travaux en régie de la section de fonctionnement à la section d'investissement.
- Valide la décision modificative nécessaire à l'écriture de transfert.

13) Avenant à la régie de recettes de Bernard AUDEBAUD pour encaissement des droits de place forains

Accord du conseil.

14) Demande de mise à disposition de la salle de sports pour le comité USEP le 10 novembre 2015

Mise à disposition gratuite pour le comité USEP : accord du conseil

15) Délibération pour la facturation du ménage de la salle des fêtes en cas de manquement des utilisateurs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le contrat de location de la salle des fêtes prévoit de facturer une somme minimum de 75 € au locataire si la salle n'est pas rendue propre lors de l'état des lieux de sortie.

Afin de pouvoir facturer ces 75 euros, Mr le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération.

Accord du conseil pour un forfait de 75 € de l'heure en cas de non-respect du nettoyage.

16) Questions diverses

- a. Fonds de concours de l'agglo vers les communes : les communes disposent de 40.000 € sur 6 ans. Le conseil décide de demander la totalité de cette enveloppe pour la toiture de l'église.
- b. Point sur les diverses effractions subies par la commune : le 23 septembre 2015 avec une porte à changer de 2104 € prise en charge par l'assurance. Le 8 juillet 2015 à l'atelier remboursement par l'assurance de 19.200 € + 3601 € pour le matériel +1.600 € pour la porte.
- c. Information sur la répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement : courrier de la préfecture du 19 octobre : 15.667 € en 2015 pour une prévision de 16.000 €
- d. Information spectacle des scolaires primaires organisé par l'Agglo : courrier du 7 octobre de l'agglo.
- e. Championnat de France d'Equitation 2015 : 2 chichéens médaillés : François FORESTIER et Elisabeth BRIGNOL.
- f. Permanence élections.

Président du bureau de vote : Bertrand CHATAIGNER et Vice-Président : François MARY

- g. Facturation twirling à la salle de sports

Il avait été décidé qu'une association extérieure à la commune devait payer la location de la salle. Un courrier de la mairie de Bressuire en date du 27 octobre a été reçu en mairie. Mr le

maire en donne lecture. Le conseil acceptera la gratuité s'il 'agit d'une association dont l'activité est exclusive sur le territoire à condition que Bressuire prête gracieusement le matériel tel que les tribunes pour le festival de gym, les barrières pour le stock car, les tivolis pour le 14 juillet, etc...

Mr GROLLEAU précise que le tarif concernant l'assainissement va augmenter. Concernant Séolis : le SIGIL qui va être mis en place et le contrat de maintenance IRIS pour l'éclairage public étaient à l'ordre du jour de la réunion.